

Cours de déontologie : Les serments

Les serments :

1-Serment Hippocrate: c'est un contexte qui a été rédigé au II^{ème} siècle avant J-C

- Je jure de considérer à l'égal de mes parents celui qui n'aura enseigné l'art de la médecine, de partager avec lui ma subsistance et de pouvoir à ses besoins de regarder ses fils comme mes frères, de leur apprendre l'art de médecine son salaire, ni contrat

- Je ne donnerais pas qui conque ni prêterai une drogue homicide, de même je ne donnerais à aucune femme un produit abortif

- Les choses qui donnent l'exercice de mon art je pourrais voir ou entendre et qui ne doivent pas être divulguées en dehors de mes terres

2- Serment de Maïmonide: c'est un serment conçu (rédigé) au XII^{ème} siècle, c'est un serment de forme salernite (prière), décrivant les mêmes préoccupations que celle d'Hippocrate

3- serment de Montpellier: c'est un serment rédigé à l'IX^{ème} siècle, c'est un texte abrégé du serment d'Hippocrate

4- Le secret médical:

<< Celui à qui vous dites votre secret devient maître de votre liberté >>

Introduction :

- Le secret médical est une obligation destinée à sauvegarder la santé des individus

- Le secret est ce qui doit être caché, ce qu'il ne faut pas dire, c'est aussi le silence sur une chose confiée

- Le but de secret médical : Tous les professionnels sont soumis au secret professionnel, par contre le secret médical représente le symbole du respect de la dignité du malade

- Il s'agit d'un droit du malade et d'un devoir de médecin

- Le secret couvre tout ce que le médecin a vu, a entendu, a compris ou lui a été confié, le secret médical est regardé même après la mort

→ Les dérogations du secret médical

- Déclaration de la naissance

- Déclaration du décès
- Maladie contagieuse
- La réquisition
- La maltraitance de l'enfant

→ Le secret médical et la loi

- Le code pénal : l'article 301 du code pénal
- Le code de la santé : l'article 206
- Le code de déontologie : 36, 37, 41